

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 10 avril 2018 à 19 heures, au Centre Communautaire au 10, rue de l'Église.

Sont présents: Sylvain Laganière, Normand Provencher, Laurence Andrée Lavigne, Christian Daigle et Jean Goulet, conseillers et conseillère, formant quorum sous la présidence de Mme Manon Lambert, mairesse suppléante.

Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

41-04-18
Ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

42-04-18
Procès-verbal
13 mars

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars tel que rédigé.

ADOPTÉ

43-04-18
Comptes
municipaux

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier : 26 774,15 \$

Compte à payer : 47 915,43 \$

Total des paiements 74 689,58 \$

ADOPTÉ

44-04-18
Adoption états
financiers 2017

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2017 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tels que préparés par Groupe RDL Thetford / Plessis inc.

ADOPTÉ

45-04-18
PAERRL 2017

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrifications des transports a versé une compensation de 215 664 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrifications des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

46-04-18
Fonds de
contribution
individuelle

CONSIDÉRANT l'entente avec Éoliennes de L'Érable « Concernant les contributions volontaires du promoteur pour le projet éolien de L'Érable »;

CONSIDÉRANT QUE le fonds de contribution individuelle doit être redistribué aux propriétaires résidents dans un rayon de 1.8 kilomètres, et qui n'ont pas signé d'entente avec la compagnie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut pas verser elle-même la compensation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité verse la somme de 21 033,19 \$ reçue d'Éoliennes de L'Érable au Comité Casa Sophia de Sainte-Sophie-d'Halifax et mandate ce comité pour distribuer aux propriétaires résidents les montants auxquels ils ont droit.

ADOPTÉ

47-04-18
Entretien
pelouse & fleurs

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que Mme Sylvie Martineau soit engagée pour l'entretien des pelouses et des fleurs de la municipalité pour l'année 2018, selon les conditions mentionnées au contrat entre cette dernière et la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et que Martine Bernier, directrice générale, soit autorisée à signer ledit contrat.

ADOPTÉ

48-04-18
Projet Sentier
pédestre PIQM-
MADA

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise la présentation d'un projet de sentier pédestre dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) et mandate Martine Bernier, directrice générale, à signer la demande et les documents qui y sont rattachés. De plus, la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉ

49-04-18
Embauche camp
de jour

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité d'embaucher Justine Simoneau pour le poste de coordonnatrice du camp de jour et Léonie Thibodeau pour le poste d'animatrice du camp de jour selon les conditions mentionnées aux contrats à intervenir entre la Municipalité et ces dernières ;

QUE Martine Bernier, directrice générale soit autorisée à signer lesdits contrats.

ADOPTÉ

50-04-18
Demande CPTAQ
– Raymonde
Plante

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance de la demande de Mme Raymonde Plante, laquelle consiste au désir d'aliéner une partie de sa propriété qui est zonée agricole afin qu'elle puisse la vendre avec la résidence en bordure de la rivière (zone blanche);

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser les limites du terrain avec habitation en incluant la partie zonée agricole qui est très longue et étroite;

ATTENDU QUE la demande se situe sur une partie du lot 972-P du cadastre du Canton d'Halifax;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 0,1 ha (1 052,7 m²);

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Mme Raymonde Plante;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 5 avec des limitations de relief (T) et de pierrosité (P), selon la carte de la classification de l'ARDA et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada;

ATTENDU QU'il n'y a aucun impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car la demande vise à régulariser l'occupation du terrain ayant une vocation résidentielle par la présence d'une portion de terrain irrégulière zonée agricole comportant une superficie d'environ 0,1 hectare.

ATTENDU QU'il n'y aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles déjà existantes car la partie de terrain zonée verte sur le lot 972-P est inexploitable puisque la largeur est inadéquate et le potentiel du sol détient plusieurs limitations. Cette demande ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins;

ATTENDU QU'il n'y a pas de contrainte et d'effet résultant des lois et règlements en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande;

ATTENDU QU'en raison de la demande, il n'y a pas d'autre emplacement disponible de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture. Il s'agit du site de moindre impact;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera que très peu affectée car la superficie visée est de 0,1 ha sur une propriété totale de 1,2 hectares, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant;

ATTENDU QUE la demande d'aliénation d'une partie de la propriété n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉ

51-04-18
Projets Nouveaux
Horizons

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a obtenu une aide financière de 25 000 \$ de la part d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour les projets « Réfection éclairage de la salle communautaire » et « Équipement Espace Sophia » ;

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour les travaux suivants :

- Travaux de remplacement des luminaires du sous-sol du centre communautaire par des lumières DEL tel que mentionné à la soumission de A. Gosselin Électrique au montant de 3 995 \$ plus taxes. (p.c. 03-61000-00)

ADOPTÉ

52-04-18
Projet
Accessibilité dans
les collectivités

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a obtenu une aide financière de 4 651 \$ de la part d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité dans les communautés pour le projet « Équipement pour l'Espace Sophia » ;

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat et à l'installation d'un modulateur de champ magnétique et de cinq (5) ensembles de récepteurs auprès de Siscom inc. au montant de 6 215,92 \$ plus taxes.
(p.c. 03 61000 000)

ADOPTÉ

53-04-18
Retrait dossier –
Vente pour taxes
MRC

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu de retirer l'immeuble ayant le matricule 0914-48-0030 appartenant à M. Daniel Perreault de la liste des immeubles à être vendus pour le défaut de paiement de taxes, le 6 juin 2018.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au remboursement des taxes scolaires dues en date du 6 juin 2018 pour la même propriété au montant de 992,28 \$ à la Commission scolaire des Bois-Francis.

ADOPTÉ

54-04-18
Modification
Règl. 46-2018

ATTENDU QUE le règlement 39-2017 a été modifié par le règlement 46-2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 46-2018 pour ajuster certaines modifications apportées au règlement 39-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité de modifier le règlement numéro 46-2018 selon ce qui suit :

L'ARTICLE 2 du règlement 46-2018 est remplacé par le suivant :

La mention « 562 956 \$ » apparaissant dans le titre du règlement 39-2017 est remplacée par la mention « 762 956 \$ ».

L'ARTICLE 3.1 est inséré à la suite de l'article 3 du règlement 46-2018 :

ARTICLE 3.1 L'article 1 du règlement numéro 39-2017 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réfection d'un tronçon d'environ 1,85 kilomètres du Chemin des Pointes tel qu'il appert des annexes A-1 et B faisant partie intégrante du présent règlement.

L'ARTICLE 3.2 est inséré à la suite de l'article 3.1 du règlement 46-2018 :

ARTICLE 3.2 L'annexe A-1, jointe au présent règlement, remplace l'annexe A du règlement 39-2017.

L'ARTICLE 3.3 est inséré à la suite de l'article 3.2 du règlement 46-2018 :

ARTICLE 3.3 L'annexe B, jointe au présent règlement, est jointe au règlement 39-2017 pour en faire partie intégrante.

Les annexes A-1 et B, jointes à la présente résolution, sont jointes au règlement 46-2018.

ADOPTÉ

Avis de motion
Règl. 47-2018

AVIS DE MOTION est donné par Normand Provencher, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 595 000 \$ pour des travaux de réfection d'un tronçon d'environ 1,1 kilomètres sur le 4^e Rang.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Avis de motion
Règl. 48-2018

AVIS DE MOTION est donné par Jean Goulet, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 127 000 \$ pour la réalisation d'une étude préliminaire d'ingénierie relative aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

55-04-18
Levée
de la séance

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉ

Je, Manon Lambert, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Manon Lambert
Mairesse suppléante

Martine Bernier
Directrice générale et secrétaire-trésorière